

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François FRANCESCHI représenté par Christophe MASSE - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Roland GIBERTI - Eric LE DISSES - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Renaud MUSELIER - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DDIP 002-323/13/BC

■ Attribution d'une subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence pour l'organisation des Rencontres de l'Innovation sur le Technopôle Marseille Provence et approbation d'une convention.

DPEATSV 13/9940/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Lieu emblématique de l'innovation scientifique et technologique et lieu de rencontres et d'échanges, Marseille Provence Métropole participe chaque année aux Rencontres de l'Innovation qui sont organisées par la CCI Marseille Provence.

Ces rencontres sont destinées aux chefs d'entreprises et acteurs économiques locaux. Elles ont pour objectif de faire le point sur un savoir-faire ou une technologie spécifique ou sur une problématique liée à l'entreprise.

Cette année, trois manifestations sont programmées sur les thèmes suivants :

- Le transfert de technologies.
- Buzz Money pour aider les entreprises à la recherche de financement.

**Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2013**

- Le management de l'innovation.

Ces rencontres ont toutes connu un réel succès les années précédentes, avec une participation de 40 à 100 personnes selon les thématiques.

Le budget prévisionnel de ces trois manifestations est de 52 000 euros.

Les principaux postes de dépenses se répartissent comme suit :

- Communication, aménagement des stands	12 000 euros
- Encadrement, logistique	34 000 euros
- Mailing, restauration	6 000 euros

	52 000 euros

Ces montants seront financés comme suivant :

- CCI Marseille Provence	31 000 euros
- Conseil Général des Bouches du Rhône	15 000 euros
- Communauté Urbaine MPM (volet Economie et Innovation)	6 000 euros

	52 000 euros

Il est proposé au Bureau de Communauté d'attribuer le versement au titre de l'année 2013 d'une subvention d'un montant de 6 000 euros à la CCI Marseille Provence, dont les modalités d'application sont définies par une convention.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau,

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir l'organisation des Rencontres de l'Innovation sur le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert par la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence.

Après en avoir délibéré :

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2013

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 6 000 euros à la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence pour l'organisation des Rencontres de l'Innovation sur le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée conclue avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2013 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Chapitre 67 – Nature 6743 intitulé « Subventions exceptionnelles de fonctionnement » - fonction 90 – Sous-Politique B330.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
aux Technopôles et Agglomération numérique,
Université, Recherche

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Eric DIARD

Pour Enrôlement,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI